

MAIRIE DU 3^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 21 JUIN 2018

La séance du Conseil des 4^e et 5^e arrondissements du jeudi 21 juin 2018 est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Madame Marine PUSTORINO-DURAND, Maire du 3^e secteur.

Mme le Maire.- Chers collègues, nous allons commencer le Conseil d'Arrondissement. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer, je souhaiterais que nous fassions une minute de silence car, comme vous le savez, nous avons perdu Michèle SALOMON, qui est décédée il y a quelques jours. Michèle SALOMON a été dans cette mairie Adjointe au Maire aux écoles de 95 à 2014. C'était une dame connue et reconnue pour sa joie de vivre, son franc-parler. J'ai eu la chance il y a 27 ans de l'avoir comme institutrice et j'en ai encore de magnifiques souvenirs. J'aurais souhaité que, ce soir, on lui rende hommage en faisant une minute de silence.

(Le conseil d'arrondissement observe une minute de silence.)

Je vous remercie. Notre benjamin étant absent ce soir, nous avons une benjamine. D'abord, je vais demander s'il n'y a pas d'opposition à ce que ce soit notre benjamine Josepha COLIN qui fasse l'appel ce soir.

(Pas d'opposition.)

M. PAYAN.- Ce n'est pas moi le benjamin ?

Mme le Maire.- Malheureusement, non, M. PAYAN. Donc, Mme la benjamine, la parole est à vous pour l'appel.

(Appel nominal, par Josepha COLIN.)

*** Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2018 :**

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018 ?

(Pas d'observation.)

*** Examen des rapports :**

RAPPORT 18/024/03/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES - Principes d'application de la délibération du 9 avril 2018 relative au temps de travail

Rapporteur : Mme TIMSIT (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs,

Par une délibération en date du 9 avril 2018, adoptée après avis du Comité Technique, le Conseil Municipal a fixé la durée annuelle du temps de travail du personnel de la Ville de Marseille à 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2019. La délibération susvisée a approuvé :

- un cycle de référence,
- le principe des cycles spécifiques de travail.

Le présent rapport porte uniquement sur le cycle de référence.

Je vous demande donc d'approuver :

Article 1 - Sont institués, en complément du cycle hebdomadaire standard de 38 heures et 25 minutes, les trois cycles hebdomadaires suivants :

- Un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de 35 heures et d'une durée de travail quotidienne de 7 heures. Ce cycle ne génère pas l'attribution de jours d'ARTT, et nécessite le travail d'un jour férié afin d'atteindre la durée annuelle légale de travail.
- Un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de 37 heures 30, et d'une durée de travail quotidienne de 7 heures 30. Ce cycle génère l'attribution de 14 jours d'ARTT.
- Un cycle de travail hebdomadaire d'une durée de travail de 39 heures, et d'une durée de travail quotidienne de 7 heures et 48 minutes. Ce cycle génère l'attribution de 22 jours d'ARTT.

Article 2 - Les trois cycles hebdomadaires institués à l'article 1^{er} rendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Article 3 - En fonction et sous réserve des nécessités de service, les agents municipaux qui travaillent en cycle de référence de cinq jours de travail en journée et deux jours consécutifs de repos dont le dimanche, pourront opter pour le

cycle hebdomadaire standard de 38 heures et 25 minutes, ou pour l'un des trois cycles hebdomadaires institués à l'article 1^{er}.

Article 4 - Sont approuvés les deux types de travail quotidiens (journée dite « courte » et journée dite « longue ») correspondant à chacun des trois cycles de travail hebdomadaires institués à l'article 1^{er}, ainsi qu'au cycle hebdomadaire standard de 38 heures et 25 minutes, tels que précisés dans le tableau annexé. Ils prendront effet au 1^{er} janvier 2019, et jusqu'à la date à laquelle un dispositif d'horaires variables sera instauré par délibération au Conseil Municipal après avis du Comité Technique.

Je vous en remercie.

Mme le Maire.- Merci, Mme TIMSIT. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. LHARDIT, allez-y.

M. LHARDIT.- Je vais pour une fois féliciter la Mairie de Marseille pour les efforts qui sont actuellement déployés pour se mettre en conformité avec la loi de la République en matière de gestion du personnel. Première remarque. En sachant que le personnel municipal, c'est le principal lien pour rendre les services aux Marseillais et rendre des services municipaux de qualité. Donc c'est bien que ces efforts soient faits. C'est un peu tard.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/024/03/EFAG est adopté à la majorité. Le groupe Marseille Bleu Marine s'abstient.)

RAPPORT 18/025/03/DDVC

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE URBAINE - APPROBATION DE DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : M. GIANCARLI *(Lecture.)*

Mme le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, suite à l'avis favorable de la Commission de Dénomination des Voies, il est proposé d'adopter les dénominations de voies citées en annexe.

C'est pourquoi nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

Article unique - Sont approuvées les propositions de dénomination de voies suivantes :

- Le Parvis Jean D'ORMESSON, académicien, pour le parvis sans nom devant la gare de la Blancarde,
- Impasse Madeleine SIMON, syndicaliste, pour l'impasse qui donne sur la rue Ste Adélaïde sous la voie Alexandre Fleming.

Mme le Maire.- Merci, M. GIANCARLI. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Je souhaite remercier M. GIANCARLI d'avoir assisté à cette commission de dénomination de rues et d'avoir porté la voix de la mairie des 4/5 pour donner le nom de Jean D'ORMESSON au parvis de la gare de la Blancarde. Nous en sommes très fiers et très heureux. Et aussi l'impasse Madeleine SIMON qui était une syndicaliste couturière et qui a été proposée par Mme Catherine MARAND-FOUQUET, qui est une historienne et qui fait partie de l'association STELLA.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/025/03/DDVC est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/026/03/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS
- DIRECTION DES SPORTS - MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU
STADE VALLIER LE 18 MAI 2018 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
PARTENAIRES POLICE 13**

Rapporteur : M. SPORTIELLO *(Lecture.)*

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, afin de soutenir le déroulement de manifestations à caractère caritatif ou social, la Ville de Marseille souhaite permettre l'utilisation exceptionnelle des équipements sportifs à titre gratuit.

C'est le motif pour lequel je vous propose d'approuver la mise à disposition exceptionnelle à titre gratuit du stade Vallier le 18 mai 2018 de 8h à 17h au profit de l'association Partenaires Police 13 pour l'organisation d'un tournoi de football à 7 en hommage aux disparus de la Police.

Mme le Maire.- Merci, M. SPORTIELLO. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. BAUMANN.- Le 18 mai est passé.

Mme le Maire.- En effet. Souvent, les rapports passent après. Vous êtes très perspicace, M. BAUMANN.

J'en profite pour remercier pour leur travail nos policiers et en particulier l'association Police 13 qui aide aussi les familles des victimes.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/026/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/027/03/EFAG

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS
- DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - MISE EN SECURITE ET
RENOVATION DES FAÇADES DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL - 1, PLACE DE
L'ARCHANGE SAINT MICHEL - 5^{ÈME} ARRONDISSEMENT - TRANCHE 4 -
APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE AUX TRAVAUX - FINANCEMENT**

Rapporteur : Mme TIMSIT (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, l'église Saint Michel, située dans le 5^{ème} arrondissement, a été construite entre 1849 et 1863. Cette vaste église, de style gothique, dont la façade principale devait comporter deux flèches ainsi que des sculptures ornementales, reste à ce jour inachevée.

Or, depuis quelques années, les façades de cet édifice, et plus particulièrement la façade principale, se dégradent très rapidement.

Trois tranches de travaux ont déjà été effectuées. Une 4^{ème} tranche s'avère nécessaire pour sécuriser et pérenniser la façade arrière de ce remarquable édifice culturel.

Nous vous proposons donc d'adopter :

Article 1 - La mise en sécurité et la rénovation des façades de l'église Saint Michel pour la 4^{ème} tranche de travaux relative à la façade arrière de l'édifice.

Article 2 - L'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2018, à hauteur de 540 000 euros pour ces travaux.

Article 3 - L'engagement de cette opération par la Ville de Marseille est conditionné par l'obtention de financements complémentaires du Conseil départemental sur la base de la convention-cadre 2016-2019.

Je vous en remercie.

Mme le Maire.- Merci, Mme TIMSIT. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

J'en profite pour remercier la Présidente du Conseil départemental, Martine VASSAL, et tous les élus qui font partie de cette Assemblée, pour l'aide financière qu'elle apporte sur ce dossier.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/027/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/028/03/EFAG

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS
- DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS NORD - RÉFECTION DES SOLS
DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE - PLACE POL LAPEYRE - 5^{ÈME} ARRONDISSEMENT
- APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
RELATIVE AUX TRAVAUX - FINANCEMENT**

Rapporteur : Mme TIMSIT *(Lecture.)*

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, l'église St Pierre, proche du cimetière St Pierre, a été construite en 1862. Cette église, d'architecture néo-romane, souffre de problèmes récurrents d'humidité, ainsi que d'affaissements de support par zone au niveau des sols.

Afin de pallier toutes ces problématiques d'hygiène et de sécurité, il est envisagé de lourds travaux de réfection des sols.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver :

Article 1 - La réfection des sols de l'église St Pierre située place Pol Lapeyre dans le 5^{ème}.

Article 2 - L'affectation de l'autorisation de programme, Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2018, à hauteur de 300 000 euros.

Article 3 - L'engagement de cette opération par la Ville de Marseille est conditionné par l'obtention de financements

complémentaires du Conseil départemental sur la base de la Convention-Cadre 2016-2019.

Je vous en remercie.

Mme le Maire.- Merci, Mme TIMSIT. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/028/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/030/03/EFAG

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - ASSOCIATION DE
L'ŒUVRE DU CALVAIRE - 2^{ÈME} TRANCHE DE RÉHABILITATION DE L'ACCUEIL
ET DE L'UNITÉ DE SOINS DE SUITE DE LA CLINIQUE SAINTE-ELISABETH
DANS LE 4^{ÈME} ARRONDISSEMENT**

Rapporteur : Mme LOTA *(Lecture.)*

Afin de financer le complément de travaux, l'association doit contracter un nouveau prêt d'un million d'euros. Il est tout à fait normal que nous apportions à cet établissement une garantie d'emprunt. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 1 million d'euros,
- L'annuité totale prévisionnelle de la ville s'élèverait à 57 140 euros.

Mme le Maire.- Merci, Mme LOTA. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/030/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/031/03/UAGP

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT -
APPROBATION DU RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2017 ÉLABORÉ
PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE POUR LE CONTRAT DE VILLE
MARSEILLE-PROVENCE**

Rapporteur : M. LAPEYRE *(Lecture.)*

Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la

ville et la cohésion urbaine organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

C'est la Métropole Aix-Marseille Provence qui assure le pilotage stratégique des contrats de ville sur les quartiers prioritaires et qui participe au programme d'actions avec les moyens financiers qu'elle alloue à cette politique.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique au bénéfice des habitants de ses 35 quartiers prioritaires, la Ville de Marseille a signé le 17 juillet 2015 le contrat de ville Marseille-Provence. Il décline les quatre piliers prévus pour la mise en œuvre de cette politique publique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi,
- La cohésion sociale,
- Le cadre de vie et renouvellement urbain,
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvé le rapport Politique de la Ville 2017 pour le Contrat de Ville Marseille Provence.

Mme le Maire.- Merci, M. LAPEYRE. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/031/03/UAGP est adopté à la majorité. Le groupe Marseille bleu marine vote contre)

RAPPORT 18/032/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - GESTION DES ESPACES EXTÉRIEURS DES GROUPES LILAS - OLIVIERS (13^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - SAINT BARTHÉLÉMY (14^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - VERT BOIS (14^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - BLEUETS - LAVANDES - EGLANTIER (13^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - CHÂTEAU SAINT LOUP (10^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - SAINT PIERRE (5^{ÈME} ARRONDISSEMENT) ET BLANCARDE (12^{ÈME} ARRONDISSEMENT) - SUBVENTIONS À HABITAT MARSEILLE PROVENCE AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2017

Rapporteur : Mme COLIN *(Lecture.)*

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, par délibération du 21 avril 1995, le Conseil Municipal a approuvé les chartes de qualité pour la gestion par l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence, des espaces extérieurs des groupes Saint Pierre et Blancarde.

Ces chartes ont pour objectif d'assurer la pérennité des investissements réalisés dans les groupes, en matière d'espaces extérieurs publics et privés ainsi qu'un niveau de qualité constant, sans pour autant accroître les charges locatives.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir adopter l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs suivants :

- Saint Pierre : 953 euros,
- Blancarde : 953 euros,

Au titre des dépenses réalisées en 2017. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Merci, Mme COLIN. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/032/03/UAGP est adopté à la majorité. Le groupe Marseille Bleu marine s'abstient.)

RAPPORT 18/033/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE RÉSERVATION DE PLACES AVEC L'ASSOCIATION L'ABRI MATERNEL DANS 5 CRÈCHES MUNICIPALES

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, mes chers collègues, chers amis, il s'agit dans ce rapport de L'Abri Maternel qui est une association créée en 1918, reconnue d'utilité publique en 1927 et située actuellement 75, bd de la Blancarde (4^{ème} arrondissement).

Elle s'est donné pour mission d'accueillir les femmes en difficulté et d'aider à leur réinsertion familiale, sociale et professionnelle.

L'objectif d'insertion professionnelle est conditionné par une aide à la prise en charge quotidienne de leurs enfants.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvée la convention, prévoyant la réservation de cinq places dans les crèches municipales, au profit de l'association l'Abri Maternel et fixant les modalités de sa participation financière.

Article 2 - Cette convention est conclue pour un an, renouvelable tacitement trois fois, pour une durée équivalente.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

(Le rapport 18/033/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/034/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FAMILLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13 - POUSSY CRÈCHE - LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - CENTRE DE L'AMITIÉ JEUNES ET LOISIRS

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames, messieurs, dans le cadre du volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF 13 pour la période 2016 à 2019, qui vise à promouvoir une politique d'action globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants de la naissance à 5 ans révolus, plusieurs actions sont actuellement en cours.

Il s'avère que la gestion de la crèche sera, en définitive, assurée par la Croix-Rouge Française, sise 98 rue Didot, 75 014 Paris.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvé le versement d'une subvention de fonctionnement pour les établissements d'accueil du jeune enfant aux associations suivantes :

- Ligue de l'Enseignement - FAIL 13, située 192 rue Horace Bertin dans le 5^{ème} arrondissement,
- Croix-Rouge Française, sise 98, rue Didot, 75 014 Paris pour la crèche située 33/33 A, rue Crillon dans le 5^{ème} arrondissement,

dès l'obtention de l'autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. RUAS.- Je ne participe pas au vote.

Mme le Maire.- C'est noté. J'en profite pour remercier la Croix-Rouge et son Président ici présent. Nous sommes très heureux qu'une nouvelle crèche ouvre dans notre secteur. A la rue Crillon, dans le 5^{ème} arrondissement, la crèche comptera 34 berceaux (12 pour les petits, 12 pour les moyens et 10 pour les grands). Elle ouvrira en septembre 2018. Je suis sûre qu'elle fera beaucoup de parents et d'enfants heureux.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/034/03/ECSS est adopté à l'unanimité. M. RUAS ne participe pas au vote.)

RAPPORT 18/035/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRÉ - AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE N°2017-20203-0003

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames et messieurs, chers amis, chers collègues, la Ville de Marseille reçoit chaque jour, durant les périodes scolaires, dans ses 319 restaurants implantés dans ses écoles primaires, 45 000 convives en moyenne, avec des pointes fréquentes au-delà de 50 000.

La collectivité a toujours fait en sorte d'accueillir l'ensemble des enfants scolarisés qui le souhaitent au service de restauration.

Son souci a également été de proposer des repas variés et équilibrés, présentant le maximum de garanties en matière de sécurité et d'hygiène.

Par ailleurs, toujours dans le même esprit d'accueil le plus large possible, il est important de souligner l'effort social conséquent réalisé par la Municipalité avec la mise en place de tarifs sociaux (gratuité, demi-tarif) permettant à de très nombreux enfants issus de familles modestes d'accéder quand même au service de restauration scolaire.

Le contrat de délégation en cours arrivant à échéance le 11 août 2018, la procédure de renouvellement de celui-ci a été engagée.

Tout au long de cette procédure de renouvellement, la Ville de Marseille s'est attachée à respecter les règles essentielles d'égalité de traitement des candidats et de transparence dans les informations transmises à ceux-ci et dans l'analyse des offres reçues.

Deux candidats ont été retenus : la société SODEXO, via sa filiale détenue à 100 %, la Société Marseillaise de Restauration et Services (SMRS), et la société ELIOR.

L'ensemble des éléments nous conduit à proposer de retenir la société SODEXO pour le lot unique (du 1^{er} au 16^{ème} arrondissement) avec utilisation de la cuisine centrale de Pont-de-Vivoux, propriété de la Ville de Marseille, pour un prix unitaire de repas de 3,452 euros HT, soit 3,642 euros TTC.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvée la désignation de la société SODEXO en qualité de délégataire de service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré de l'enseignement public pour l'ensemble des restaurants scolaires de la Ville de Marseille, du 1^{er} au 16^{ème} arrondissements. Cette délégation aura une durée de 7 ans.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. PAYAN.- Mme le Maire, Madame l'Adjointe, merci pour cette présentation détaillée qui nous conduit à nous prononcer sur ce marché. En réalité, il s'agit du plus gros marché de restauration collective de restauration scolaire d'Europe. Nous avons indiqué la dernière fois au Maire de Marseille qu'il nous

paraissait intéressant de faire plusieurs lots. La Ville de Marseille est la seule à faire un seul lot. La Ville de Paris fait un lot par arrondissement. J'aurais aimé, Mme le Maire, que vous ayez votre mot à dire sur cette question.

Cela aurait été intéressant de faire plusieurs lots, parce qu'il y aurait eu de l'émulation entre les candidats qui répondaient à l'appel d'offres, ce qui nous aurait permis de faire baisser les prix. On aurait eu aussi de l'émulation sur la qualité des repas servis, c'est ce qui se passe à Lyon, à Paris et dans beaucoup de villes qui ont scindé ce marché. On aurait pu aussi réfléchir à l'introduction du circuit court et du bio dans les repas. Je suis sûr, Mme le Maire, qu'on avait des choses à dire, que vous aviez des choses à dire.

On a une agriculture urbaine qui existe de plus en plus. D'ailleurs, la Mairie essaie de mettre en avant cette agriculture urbaine. On a aujourd'hui des agriculteurs qui veulent s'installer sur le territoire marseillais, sur le territoire de la Métropole. Là, ils ne peuvent pas répondre, la SODEXO les écrase.

C'est dommage d'attendre 7 ans le prochain marché et c'est dommage de n'avoir un seul lot. Honnêtement, je crois que la restauration des enfants aurait mérité qu'on prenne la peine de faire jouer la concurrence, ce qui aurait conduit, comme ailleurs, à des prix inférieurs, comme ailleurs, à de la qualité différente et, comme ailleurs, au passage, à des circuits plus courts. C'est tout à fait dommage qu'on se singularise une fois de plus non pas en France, on en a l'habitude, mais en Europe, en étant une fois de plus le plus gros marché de restauration scolaire. Vous imaginez ce mastodonte qui sert 45 000 repas identiques à nos enfants, alors qu'on aurait pu avoir des trucs tout à fait particuliers. C'est tout à fait dommage.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. DAVID.- Pourquoi les repas doivent être identiques ?

M. PAYAN.- Parce que c'est beaucoup moins cher.

Mme le Maire.- Je vais passer la parole à Mme LOTA qui l'avait demandé.

Mme LOTA.- Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je vais essayer d'apporter quelques éclaircissements à M. PAYAN. D'abord, ce n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas eu une mise en concurrence puisqu'il y a eu 2 candidats. Il y a eu une mise en concurrence, il y a eu une

émulation entre les candidats. Il y avait l'opportunité d'un lot, deux lots ou l'intégralité. Chaque candidat s'est positionné sur un choix. C'est le premier point.

Deuxième point, si SODEXO a remporté le lot, c'est parce que, justement, il avait intégré le mieux un critère qualitatif qui était le suivant : le bio est intégré au fur et à mesure de plus en plus dans l'alimentation. Deuxièmement, vous avez parlé de circuit court. SODEXO a précisé qu'il s'approvisionnerait à proximité.

Ensuite, pour avoir été Adjointe à l'éducation, il est évident que, quand il y avait 2 lots, on entendait dire « Il y a le lot favorisé et le lot moins favorisé » et qu'il y avait des différences entre les 2 candidats. Aujourd'hui, il y aura moins de différences entre les 2 candidats.

Vous avez fait référence à un prix. Oui, aujourd'hui, si SODEXO l'a remporté, c'est parce que c'était lui qui répondait le mieux sur le lot le plus important en termes qualitatifs et en termes de prix.

Mme le Maire.- Merci. M. PAYAN, pour vous répondre sur un point puisque vous parliez de Lyon. Connaissez-vous le prix du repas à la cantine à Lyon ?

M. PAYAN.- Vous allez me l'indiquer.

Mme le Maire.- C'est plus de 7 euros, alors que là, nous sommes sur des repas à 3,60 euros et quelques TTC.

M. PAYAN.- Vous connaissez la grille de Lyon ? Ce serait intéressant que vous alliez au bout.

Mme le Maire.- Vous parliez du bio. Sur ce marché, le bio, il y en aura tous les jours, chose qu'il n'y avait pas avant. Vous parliez de circuit court. Mme LOTA vous a répondu. On a fait en sorte que les candidats puissent proposer aux enfants des produits qui viennent de la proximité. Troisième chose, c'est important de le signaler aussi, ce sont des produits de saison : je pense qu'il est important d'apprendre à nos enfants qu'on ne mange pas du melon à Noël. Cela fait aussi partie de l'éducation alimentaire. En même temps, cela nous permet d'acheter local. Si vous voulez des tomates, elles seront achetées en circuit court si vous les achetez à la bonne saison.

Mme LOTA vous l'a expliqué, mais je le répète quand même, le lot unique, vous savez, M. PAYAN, que cela permet d'avoir un prix moins élevé sur le repas. Vous le savez si vous avez vu le tableau et le rapport.

Mme LOTA vous l'a également précisé, avant, vous ne faisiez peut-être pas partie de l'opposition à l'époque, mais vos collègues, oui, on disait que dans le Nord, on ne mangeait pas comme dans le Sud, pourquoi, dans telle école, c'est telle entreprise, pourquoi dans telle école, c'est une autre ? Je me rappelle, j'étais jeune élue, M. PAYAN, vous n'étiez malheureusement pas dans l'opposition, mais votre opposition le soulevait souvent. A l'époque, c'était Mme LOTA l'Adjointe aux écoles, donc elle le sait bien.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/035/03/ECSS est adopté à la majorité. Abstention de Cap à Gauche)

RAPPORT 18/036/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS
- DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS NORD - CRÈCHE DES
CHARTREUX - MISE EN CONFORMITÉ - 51, RUE FRANÇOIS SCARAMELLI -
4^{ÈME} ARRONDISSEMENT - APPROBATION DE L'AFFECTATION DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX ÉTUDES ET AUX TRAVAUX -
FINANCEMENT**

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, mes chers collègues, chers amis, la crèche des Chartreux est une construction en rez-de-chaussée pouvant accueillir, dans le cadre de son agrément, 60 enfants.

Ce bâtiment est aménagé en 4 ensembles pour répondre au mieux à la demande des utilisateurs :

- Une petite section,
- Une section des moyens,
- Une section des grands,
- Une section logistique (cuisine, buanderie, personnel).

Il convient dès à présent de faire évoluer cette structure pour répondre à plusieurs facteurs qui l'impactent :

- Le renforcement de la sécurité du bâtiment qui accueille le public,
- La mise aux normes et la rénovation partielle de la cuisine.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvée la mise en conformité de la crèche des Chartreux située 51, rue François Scaramelli, dans le 4^{ème} arrondissement.

Article 2 - Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2018, à hauteur de 193 000 euros pour les études et les travaux.

Article 3 - M. le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possible, auprès des différents partenaires et notamment du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document y afférent.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. PAYAN.- Vous semblez avoir une connaissance particulièrement aiguë de ce qui se passe à Lyon, mais il me semble que vous avez légèrement induit en erreur le Conseil, non pas dans son vote, mais dans son approbation, sur les coûts de Lyon. Quand vous faites référence à 7 euros à Lyon, je crois que vous faites référence au coût de revient, pas au prix que paient les parents. C'est 3 euros à Lyon et 3,40 euros à Marseille.

Mme le Maire.- Merci. Nous passons donc au vote.

(Pas d'observation.)

(Le rapport 18/036/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

M. PADOVANI.- Mme le Maire, je voudrais, à l'occasion de ce rapport sur les crèches, donner une information qui n'a pas de rapport avec le rapport lui-même. Dans le 5^{ème} arrondissement, nous sommes un modèle national par rapport à la prise en charge de l'*aedes albopictus*, c'est-à-dire le moustique tigre. Vous savez qu'au-delà du problème de gratouille et de désagréments, il est vecteur de maladies comme la dengue et le chikungunya. Donc c'est un vrai problème de santé publique.

Nous avons ici initié, grâce à la Ville de Marseille et grâce au service que j'ai l'honneur de conduire, dans la crèche qui se trouve au bd Chave 3 pièges pour les moustiques tigres. Aujourd'hui, dans cette crèche où il y avait beaucoup d'enfants piqués, il n'y a quasiment plus d'enfants piqués.

C'est trois éléments qui sont construits par une boîte d'Aix-en-Provence qui s'appelle Techno Bam et qui piègent

les moustiques femelles. Dans un entourage de 300 mètres autour, tous les moustiques femelles sont capturés dans cet espace.

Je le signale parce que c'est la seule municipalité qui a engagé ce genre d'actions dans l'innovation et la recherche, c'est la seule municipalité qui a engagé aussi des financements pour acquérir ces trois dispositifs. C'est demain probablement un test aujourd'hui sur la crèche de St Giniez où, aussi, on a ces problématiques-là.

Ce matin, avec ma collègue Catherine CHANTELOT, on a créé un clip avec FR3 sur cette crèche qui doit passer au JT de FR3 de ce soir, qui passe en ce moment. Voilà ce que nous sommes capables de faire au niveau de la délégation de la santé, grâce aux efforts de notre Maire sur cette ville.

(Applaudissement.)

Mme le Maire. - Merci.

RAPPORT 18/037/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPÉES - APPROBATION DE LA PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX 2018 POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET DES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) DE LA VILLE DE MARSEILLE - FINANCEMENT

Rapporteur : M. PADOVANI *(Lecture.)*

Mme le Maire, chers amis, chers collègues, par délibération du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé une première phase triennale de travaux pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Ville de Marseille, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 12 000 000 euros.

Par délibération du 26 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel global de cette opération de 12 000 000 euros qui prévoit une participation de l'Etat et du Département des Bouches-du-Rhône. Cette délibération a aussi approuvé la liste des travaux devant être réalisés en 2017 pour répondre à la demande du Département.

Il s'agit dans cette délibération d'approuver le rapport sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Vous savez que la loi de 2005 avait prévu que tous les ERP devaient être conformes à cette loi à partir de 2015. Bien entendu, beaucoup de municipalités ne sont pas dans les clous pour des raisons liées au nombre de bâtiments à mettre en accessibilité (1 488 bâtiments à mettre en accessibilité pour la Ville de Marseille) et au coût de cette mise en accessibilité. Une fois de plus, le législateur, dans sa magnitude, n'a mis aucun chiffre en face de cette mise en accessibilité. L'estimation s'élève à 180 millions d'euros pour la Ville de Marseille. Des tranches de travaux ont été décidées par l'Etat sur un Agenda d'Accessibilité sur 9 ans. Nous devons déposer auprès du Préfet les prévisions pour les 3 années, les 6 années et les 9 années qui doivent couvrir cet Agenda d'Accessibilité.

Aujourd'hui, nous sommes sur la prévision des 3 premières années, pour lesquelles le budget total est de 12 millions d'euros qui se répartissent ainsi :

- 2 millions d'euros pour 2017,
- 4 millions d'euros pour 2018,
- 6 millions d'euros pour 2019.

Cette action est accompagnée d'une façon très forte par le Département (4 millions d'euros) et par l'Etat (2,4 millions d'euros). La part de la Ville est de 3,6 millions d'euros sur cette tranche de 12 millions d'euros.

Pour notre secteur municipal, en 2017, ces actions ont porté sur l'accessibilité du hangar (pour 1059 euros), de la crèche des Chutes-Lavie (pour 11 208 euros), de l'école élémentaire ? (pour 51 417 euros), de l'école maternelle Ste Sophie (pour 53 969 euros). P

Pour le 5^{ème} arrondissement, du centre de vaccination (pour 3 062 euros), de la crèche de la Blancarde (pour 7027 euros), de l'école élémentaire Franklin à Tivoli (pour 27 028 euros), du ? (pour 29 406 euros).

Pour 2018, sont prévus le BMP des Chartreux bd d'Arras (pour 5000 euros) et la crèche des Chartreux (pour 20 000 euros).

Je vous demande d'approuver cette autorisation de budgétiser à hauteur de 12 000 euros le projet Accessibilité.

Mme le Maire.- Merci, M. PADOVANI. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/037/03/DDCV est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/038/03/EFAG

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES RESSOURCES HUMAINES -
ACTUALISATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION POUVANT ÊTRE
ATTRIBUÉS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE OU PAR CONVENTION
D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC ASTREINTES**

Rapporteur : Mme LOTA (*Lecture.*)

J'ai trouvé qu'il y avait quelques points d'interrogation et je pensais devoir vous apporter des précisions. C'est quoi nécessité de service ? Pourquoi des conventions d'occupation précaire ? Ensuite, dans l'article 1 et dans l'article 2, on se rend compte qu'on ferme une école élémentaire Boisson, mais qu'on ouvre une école primaire Boisson. Quelle différence entre l'école élémentaire et l'école primaire ? J'ai trouvé qu'il y avait des choses à approfondir.

Tout d'abord, les logements attribués pour nécessité de service sont en règle générale les logements de conciergerie qui ne sont pas soumis à la redevance. En revanche, les dépenses liées à l'eau, au gaz, à l'électricité afférentes au logement ne sont plus du tout forfaitaires, mais sont au prix réel. C'est la loi qui l'a imposé.

Concernant l'école Boisson, au 127 bd Boisson, vous avez d'un côté une fermeture et, de l'autre, une ouverture. C'est normal. La fermeture se fait pour un logement de fonction qui se trouve en RDC. Ce logement de fonction est fermé pour des raisons de réhabilitation. Mais il faut reloger les occupants : un logement qui est à l'étage sera mis à leur disposition pendant le temps des travaux.

Pourquoi élémentaire et primaire ? Parce que la délibération doit utiliser le parallélisme du terme. Autrefois, on parlait d'école élémentaire. Aujourd'hui, on fait la dissociation entre l'école primaire et l'école maternelle. Donc on ferme l'école élémentaire pour ouvrir l'école primaire.

Les logements mis à disposition par convention d'occupation précaire avec astreintes sont mis à disposition pour le personnel pouvant intervenir dans n'importe quelle école, voire dans d'autres services, à condition qu'il soit sous

astreinte. Les occupants paient une redevance, mais bénéficient d'un abattement de 50 %.

J'espère vous avoir apporté quelques petites lumières sur la complexité du rapport. Pour cela, je vous demande de bien vouloir approuver le rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme LOTA. Y a-t-il des remarques sur ce rapport sur ce rapport ? Ce n'est pas l'école que l'on ferme, M. PAYAN, c'est le logement, la conciergerie. *Comme il faisait la grimace, je tiens quand même à le rassurer.*

M. PAYAN.- J'avais bien compris.

Mme le Maire.- Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/038/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/039/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN PHASE ANTICIPATION/IMPULSION RELATIVE AU PÉRIMÈTRE GRAND CENTRE-VILLE PASSÉE ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE, LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Rapporteur : M. LAPEYRE (*Lecture.*)

Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, par délibération du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'intervention foncière en phase Anticipation/Impulsion relative au périmètre Grand Centre-Ville passée avec la Métropole Aix-Marseille Provence et l'EPF de la Région Sud (nouveau nom de la région PACA).

L'avenant n° 1 à ladite convention a pour objet :

- D'engager une démarche d'acquisition en viager de biens situés dans le périmètre du centre-ville de Marseille dans le cadre de l'expérimentation « Viager social à vocation intergénérationnelle » dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements,
- De prendre en compte la modification par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Région Sud des modalités de calcul des prix de revient des opérations en prévoyant notamment que, pour les opérations avec équilibre contraint, les recettes locatives pourraient venir en déduction des prix et

être intégrées à la stratégie de développement du projet,

- D'apporter des précisions à la convention concernant les modalités de gestion des biens acquis par l'EPF de la Région Sud.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière en phase Anticipation/Impulsion avec la Métropole Aix-Marseille Provence et l'EPF de la Région Sud sur le périmètre Grand Centre-Ville.

Mme le Maire.- Merci, M. LAPEYRE. Y a-t-il des remarques sur ce rapport sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/039/03/UAGP est adopté à la majorité. Le groupe Marseille Bleu Marine s'abstient.)

RAPPORT 18/40/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'URBANISME - ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - AVIS DE LA COMMUNE DE MARSEILLE SUR LA CONCERTATION ET SUR LE PROJET DE PLUI À ARRÊTER

Rapporteur : M. LAPEYRE *(Lecture.)*

Mme le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, la Ville de Marseille bénéficie d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) voté le 28 juin 2013 après un travail engagé en 2009, en collaboration avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, afin de poser les bases d'un développement harmonieux du territoire métropolitain et de sa Ville centre.

Ce PLU a permis d'engager une évolution urbaine ambitieuse, fondée sur deux principes forts : poursuite d'une dynamique de croissance et de développement, et inscription d'une exigence de renouvellement urbain dans laquelle la nature et le patrimoine ont une place essentielle au bénéfice de la qualité de vie.

La Conférence Intercommunale réunie le 20 avril 2018 a permis aux Maires d'échanger sur la concertation en cours et sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à arrêter.

Le projet de PLUi qui nous est soumis sauvegarde l'ensemble des objectifs municipaux que nous avons fixés. Bien sûr, il harmonise la réglementation applicable aux 18 communes membres du Conseil de Territoire. Mais il propose une meilleure approche réglementaire afin d'offrir à ces communes les moyens d'examiner et instruire les projets au plus près du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Le règlement général est complété par des règlements spécifiques adaptés aux différents secteurs de projets. En outre, 50 orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles précisent le projet d'urbanisme ; 23 d'entre elles concernent Marseille. Des OAP multi-sites constituent des supports d'analyse relatifs à la qualité de l'aménagement et des formes urbaines ainsi qu'à la cohérence Urbanisme/Transports. Enfin, un volume entier est consacré à la protection des éléments du patrimoine.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est donné un avis favorable aux propositions issues de la concertation relative au projet de PLU du Territoire Marseille Provence.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. PAYAN.- Merci, Mme le Maire et M. l'Adjoint. Le PLU est un document d'urbanisme très important qui a remplacé en 2000, avec l'introduction dans notre droit français de la loi SRU, le Plan d'Occupation des Sols. Il a introduit notamment la notion très complexe de concertation, ce qui n'est pas remis en cause, même si la Mairie pourrait aller plus loin.

Mme le Maire, vous me permettrez de faire deux remarques.

Un, sur la nature complexe des méthodes de mise en discussion. Le PLU est discuté par les habitants, par les usagers des transports, il doit être discuté par les associations, il doit être discuté par les commerçants, et ils ont, pour beaucoup, énormément de difficultés à venir s'exprimer et à venir discuter du PLU.

Lyon par exemple prend plusieurs matinées, plusieurs après-midis pour discuter de son PLU. Les fonctionnaires viennent, les services de l'Etat viennent, les usagers viennent, les CIQ viennent et exposent leurs difficultés aux élus.

Pour la prochaine fois, il faudra qu'on essaie d'aller plus loin sur les questions de concertation parce que le PLU n'est pas un document administratif, c'est d'abord un document qui appartient aux Marseillaises et aux Marseillais.

Enfin, un mot sur l'urbanisme, Mme le Maire, je sais que nous partageons cette question. Je crois qu'à un moment donné, on va devoir s'arrêter de construire à tort et à travers dans cette ville. On a besoin d'espaces de respiration, on a besoin de plus d'espaces verts, on a besoin de retrouver la nature. On ne peut plus, sous prétexte que la pression foncière est forte, sous prétexte que les demandes sont élevées, continuer à délivrer sans arrêt, dès qu'il y a une dent creuse, des permis de construire. Je ne vous parle pas des aberrations comme on en a vu à la Corderie parce que c'est une question politique, cela n'aurait pas d'intérêt.

N'a-t-on pas intérêt, quelles que soient nos options politiques, de faire un moratoire sur la nature en ville, sur la manière dont on vit, sur la manière dont on se déplace ? Je crois que le prochain PLU doit être l'occasion de tout mettre sur la table.

Bien évidemment, Mme le Maire, ma famille politique n'est pas exempte de critiques sur l'occupation des sols. Je suis issu d'une famille politique qui a vu Gaston DEFERRE diriger cette ville. L'urbanisme par Gaston DEFERRE est un urbanisme qui ne correspond pas à ce que je veux voir pour ma ville.

Sauf qu'on doit se projeter dans l'avenir. On doit de grandes choses à Gaston DEFERRE, on doit de grandes choses à Jean-Claude GAUDIN, mais on doit penser à l'avenir. L'avenir, cela ne peut plus être la ville des années 60, la ville des années 80, la ville des années 90. Pensons à l'avenir. Je vous remercie.

Mme le Maire. - Merci. Nous sommes un secteur en centre-ville. Les immeubles, les constructions, malheureusement, ou heureusement aussi, parce qu'il faut des logements, vous le savez très bien, sortent et poussent de terre un peu partout. Il faut qu'on soit exigeant en termes de qualité urbaine, en termes environnemental et patrimonial. A nous aussi, élus de faire attention. Je regarde longuement les permis de construire qui m'arrivent sur le bureau. Il faut être attentif, surtout au nombre de places de parking. Je mets souvent des avis défavorables, peut-être que certains de vos collègues ou de vos connaissances ont dû vous le dire, parce que je pense qu'on a

besoin de plus de nature, de plus respirer quand on est dans des secteurs comme le nôtre en plein centre-ville. C'est d'ailleurs pour cela que, quand on requalifie le Jarret par exemple, on essaye de créer des espaces verts supplémentaires. Il y en aura un supplémentaire en face de l'hôpital de la Timone, à côté de la cité du 222 rue St Pierre. On agrandit nos parcs, comme le parc Vallier. Quand il y a des petits terrains, comme aux Chutes-Lavie par exemple, on inaugurerait bientôt un jardin partagé. Vous avez raison, il faut être vigilant.

Vous parliez de la concertation, M. PAYAN, elle a eu lieu dans toutes les Mairies de la Métropole, dans toutes les Mairies de secteur. Ici, la salle était bondée. Vous auriez pu venir, il y avait les associations, les collectifs des habitants, des commerçants. Le PLUi, c'est un peu compliqué pour nous, mais alors, pour le citoyen, cela l'est encore plus. Il y a eu beaucoup d'échanges, beaucoup de questions. L'équipe qui était venue nous présenter le PLUi autour de Laure-Agnès CARADEC avait fait un diaporama très bien expliqué, qui était à la portée de tout le monde. La concertation a été faite, comme la loi nous l'impose, vous avez raison, M. PAYAN. Dans ce secteur, la réunion s'est très bien passée. On a pu avoir plein d'échanges et se dire ce qu'on avait à se dire.

Y a-t-il d'autres remarques ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/040/03/UAGP est adopté à la majorité. Abstention de Cap à Gauche et Marseille Bleu Marine)

RAPPORT 18/041/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'URBANISME - AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - 1^{ER}, 2^{ÈME}, 4^{ÈME}, 5^{ÈME}, 6^{ÈME} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS - AVIS DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

Rapporteur : M. LAPEYRE *(Lecture.)*

Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle) a créé le dispositif des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en remplacement des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP).

L'objectif de l'AVAP est de concevoir la protection des patrimoines urbains architecturaux et paysagers comme pivots d'un projet global de développement, de renouvellement durable du centre de Marseille.

Le projet d'AVAP qui a été arrêté et qui a été soumis à l'enquête publique assure la préservation des enjeux majeurs du territoire en termes de patrimoine, tout en permettant à l'architecture et aux espaces urbains et paysagers d'évoluer dans leur contexte contemporain. Son périmètre couvre entre autres tout ou partie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence coordonnent ce projet de centre-ville qui permettra de protéger le patrimoine culturel, architectural, urbain, paysager et historique et donc de le mettre en valeur dans un objectif d'attractivité.

A ce titre, l'AVAP entre pleinement en cohérence avec les objectifs du PLU, et notamment avec son Projet d'Aménagement et de Développement durable.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est donné un avis favorable au projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Marseille.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/041/03/UAGP est adopté à la majorité. Le groupe Cap à Gauche s'abstient.)

RAPPORT 18/042/03/UAGP

DIRECTION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DES INJONCTIONS DE RAVALEMENT DE FAÇADES - FINANCEMENT

Rapporteur : M. LAPEYRE (*Lecture.*)

Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, l'entretien des façades contribue à la qualité

architecturale de notre secteur et renforce l'attrait de son habitat. La Ville de Marseille a décidé d'étendre le dispositif des campagnes de ravalement.

Eu égard à la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône, le Conseil Municipal par délibération du 5 décembre 2016 a approuvé le principe de lancement de 4 grandes campagnes supplémentaires de ravalement réparties sur plusieurs secteurs géographiques de notre secteur, notamment La Plaine/le Camas et Libération.

Dans le cadre des campagnes d'injonction de ravalement de façades en cours sur les axes Chartreux, Pierre Roche (4^{ème} arrondissement), il est proposé l'engagement de subventions municipales concernant le ravalement de 55 immeubles (171 dossiers) pour un montant de 1 055 607 euros. Les dossiers de demande de subvention concernés par le présent rapport ont été jugés complets et recevables par le comité technique qui s'est réuni le 5 juin 2018.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Sont attribuées les subventions aux propriétaires privés, pour un montant global de 1 055 607 euros ainsi que le plan prévisionnel de financement et selon la répartition du tableau que vous trouverez au verso du rapport.

Je tiens, Mme le Maire, à remercier le Conseil départemental qui alloue, pour chaque opération, une subvention de 80 % (20 % restant à la Ville).

Mme le Maire.- Merci, M. LAPEYRE. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/042/03/UAGP est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/043/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES FAMILLES - 2^{ÈME} RÉPARTITION 2018

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers amis, chers collègues, la Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Une subvention est attribuée à une association œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2018 et dans le cadre d'une 2^{ème} répartition de crédits (3000 euros pour la Fondation d'Auteuil).

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/043/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/044/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ, DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET D'INTÉGRATION - LIBÉRALITÉS - 1^{ÈRE} RÉPARTITION

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers amis, chers collègues, consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante.

Article 1 - Une subvention est attribuée à une association au titre de l'année 2018 et dans le cadre d'une 1^{ère} répartition (2000 euros pour le Collectif d'Éducateurs Pour l'Autonomie des Retraités).

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

*(Le rapport 18/044/03/ECSS est adopté à la majorité. Le groupe
Marseille Bleu Marine vote contre.)*

RAPPORT 18/045/03/DDCV

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA
GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA MOBILITÉ URBAINE -
DISPOSITIONS RELATIVE AU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE -
CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES ABONNEMENTS PROFESSIONS MOBILES ET
SUPPRESSION DU PARCMÈTRE INDIVIDUEL À FENTE (PIAF)**

Rapporteur : M. GIANCARLI (*Lecture.*)

Mme le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, le dispositif du stationnement payant sur voirie confirme son efficacité dans la maîtrise de la saturation d'un centre-ville en encourageant la rotation des véhicules tout en permettant de garantir aux diverses catégories d'usagers des conditions favorables à la mobilité.

Soucieuse d'améliorer ce dispositif, la Ville de Marseille souhaite ajuster les critères d'éligibilité à l'offre « Professions mobiles » ainsi que valoriser le mode de paiement TIMO dont les fonctionnalités sont équivalentes, voire supérieures au PIAF.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est abrogé l'article 6 de la délibération du 3 octobre 2016 : « Dispositions relatives au stationnement payant sur voirie : plages horaires, zonage, tarification et éligibilité. »

Article 2 - Sont approuvés les critères d'éligibilité, modalités d'obtention et dispositions de fonctionnement, ainsi que les tarifications applicables et relatives au statut « Professions mobiles ».

Article 3 - Sont abrogés la délibération du 2 octobre 2006 Délégation de service public du stationnement payant sur voirie - Mise en place du PIAF, ainsi que l'article 1 et 2 de la délibération du 17 octobre 2011 (PIAF).

Mme le Maire.- Merci, M. GIANCARLI. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

*(Le rapport 18/045/03/DDCV est adopté à la majorité. Le groupe
Marseille Bleu Marine s'abstient.)*

RAPPORT 18/046/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ANIMATION DE LA JEUNESSE DANS LES QUARTIERS - EXERCICE 2018**

Rapporteur : Mme VENTRE (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers collègues, la Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans les quartiers.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante afin d'autoriser le versement d'une subvention de 2000 euros à l'association Les Arts de l'Enfant (5^{ème} arrondissement).

Mme le Maire.- Merci, Mme VENTRE. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/046/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/047/03/EFAG

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT - SOCIÉTÉ LOGIS
MÉDITERRANÉE - LES GÉMEAUX - RÉHABILITATION DE 40 LOGEMENTS DANS
LE 4^{ÈME} ARRONDISSEMENT**

Rapporteur : Mme TIMSIT (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Article 1 - La Ville de Marseille accorde sa garantie à hauteur de 55 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 500 000 euros que la société Logis Méditerranée se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à la réhabilitation de 40 logements de la résidence « Les Gémeaux » sise 7, rue Auger et 8, rue Tournon dans le 4^{ème} arrondissement.

Mme le Maire.- Merci, Mme TIMSIT. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/047/03/EFAG est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/048/03/EFAG

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRÈS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR CONGRÈS ET COLLOQUES - APPROBATION DE CONVENTIONS

Rapporteur : Mme LOTA (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, l'article 1 : Est attribuée la subvention suivante pour l'organisation de congrès et colloques : 25^{ème} conférence EUROCLIO. L'organisme bénéficiaire, c'est EUROCLIO/APHG, pour 4 500 euros.

Je voulais vous apporter la précision suivante. Les objectifs de cette conférence sont intéressants : faire rencontrer plus de 250 enseignants de tous les rivages, de la Baltique à la mer Egée, pour réfléchir à la manière dont l'Europe et la Méditerranée sont perçues et sont enseignées à travers leurs pays respectifs, faire comprendre que, loin d'être colonisées malgré les discours nationalistes et les barrières souhaitées par certains, Méditerranée et Europe communiquent depuis l'Antiquité et ne cesseront jamais de le faire.

Ce congrès a été personnellement soutenu par notre Maire, Jean-Claude GAUDIN. Il s'est tenu à Marseille du 21 au 26 avril 2018. Il a rassemblé 250 participants, dont 200 Européens, 40 pays différents dont les Pays-Bas, l'Islande, l'Allemagne, les pays des Balkans, la Scandinavie, etc. Les retombées économiques directes ont représenté 1 330 nuitées pour une somme de 375 000 euros. C'est dire que les 4 500 euros sont bien mérités. Je vous demanderai donc de bien vouloir approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme LOTA. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/048/03/EFAG est adopté à la majorité. Le groupe Marseille Bleu Marine vote contre.)

RAPPORT 18/049/03

PAIEMENT DES DÉPENSES À CARACTÈRE PROTOCOLAIRE POUR FRAIS DE MISSION ET RÉCEPTION, REMISE DES PRIX, PRESTATIONS DIVERSES ET RÉCOMPENSES

Rapporteur : Mme TIMSIT (*Lecture.*)

Mme le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, nous proposons au Conseil d'Arrondissement d'adopter la délibération suivante :

Article 1 - Le Conseil des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements de Marseille autorise la prise en charge par le budget de la Mairie de Secteur des frais afférents aux réceptions et frais divers à caractère protocolaire sur les imputations budgétaires (natures) suivantes :

- 6232 (fêtes et cérémonies),
- 6238 (divers cadeaux),
- 6257 (réceptions).

Mme le Maire.- Merci, Mme TIMSIT. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/049/03/ est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/050/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE ACTIVITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES - APPROBATION DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX ÉTUDES SURVEILLÉES

Rapporteur : Mme AILLAUD (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers amis, chers collègues, la Ville de Marseille a validé le retour à la semaine scolaire des quatre jours pour les écoles maternelles et élémentaires publiques à compter de la rentrée 2018/2019.

Il convient à présent d'actualiser les dispositions particulières relatives aux études surveillées.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Sont approuvées les dispositions particulières aux études surveillées mises en place par la Ville de Marseille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. PAYAN.- Le Maire s'était engagé dès le début de la réforme en disant qu'il n'était pas d'accord. C'est d'ailleurs ce qu'il a dit ce matin en conférence de presse. Vous le lirez demain dans le journal. Il a dit : « J'ai été l'un des premiers à dire que cela ne servait à rien. J'ai eu raison avant tout le monde. » On sait tous qu'il est un visionnaire, un expert de la chronobiologie, on sait tous qu'il est en avance sur son temps. Dont acte.

Néanmoins, vous vous souvenez aussi, et là, c'est un peu moins réjouissant, Mme le Maire, que la mise en place des TAP avait coûté très cher à la Ville de Marseille. Le Maire s'était plaint à plusieurs reprises, et sa majorité avec, des coûts exorbitants de la mise en place de ces TAP. Des coûts qui dépassaient d'ailleurs de très loin ceux de la Ville de Lyon. On avait dû augmenter les impôts, c'est moins réjouissant, en 2014, en 2015 et en 2016. Ces coûts, c'était 25 millions d'euros par an pour la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Or avec ce rapport, chers collègues, on vient de trouver 25 millions d'euros. Vous savez que l'on est à l'affût d'argent public. C'est rare, l'argent public, et cela sort de la poche des Marseillaises et des Marseillais. Avec ces 25 millions d'euros, on a fait une proposition qui me paraissait tout à fait sérieuse. On a besoin de trouver des ressources et on trouve 25 millions d'euros rapidement puisque c'est budgété, que les impôts ont été levés et qu'on arrête du jour au lendemain cette affaire qui nous coûtait 25 millions d'euros. Je crois qu'on pourrait réfléchir aussi à cette question.

On avait décidé de mettre 8 millions d'euros notamment pour continuer les activités du mercredi après-midi puisque, même si on était défavorable aux activités périscolaires et à la semaine des quatre jours et demi, la question de ce que font les parents des enfants se pose. Pour nous, deuxième ville de France, la question se pose avec encore plus d'acuité. Donc on aurait pu mettre ces 8 millions d'euros pour continuer à faire vivre le tissu associatif qui, jusqu'à présent, travaillait parce que je vous rappelle qu'avec la fin des TAP, même si le Maire était content de la fin des TAP, c'est aussi plusieurs centaines

d'animateurs qui vont venir en moins dans ce travail de continuité avec les enfants.

C'était 8 millions d'euros autour de ces activités du mercredi matin et/ou du mercredi après-midi pour faire découvrir la ville, pour faire du sport, pour se cultiver, qui auraient pu servir à quelque chose. Et c'était 8 millions d'euros aussi pour le tissu associatif. On voit bien qu'on a aujourd'hui une baisse des crédits. Vous le savez, je me suis insurgé au Conseil départemental contre la politique qui avait été mise en place à la Région de baisse drastique des crédits alloués au tissu associatif. Venir en plus donner cet argent à ce tissu associatif qui fait un travail formidable, cela nous paraissait quelque chose d'extraordinaire.

Enfin, Mme le Maire, je sais que vous serez sensible à cet argument, cet argent, c'est de l'argent qui a été levé au sens noble du terme par la puissance publique aux Marseillaises et aux Marseillais. 8 millions d'euros pour les enfants, 8 millions d'euros pour les associations et 8 millions d'euros qu'on pourrait rendre aux Marseillais. Honnêtement, dans la ville la plus imposée de France, cela aurait du sens non pas qu'on fasse des chèques aux Marseillais, mais qu'on puisse faire des baisses de tarif, qu'on puisse avoir une politique volontariste.

Encore une fois, je ne prétends pas avoir raison sur tout, c'est vous qui décidez, c'est à vous de trancher, vous êtes majoritaires, vous avez gagné les élections, on les a perdues, dont acte, mais on tient à ce que l'opposition fasse un travail de construction et de propositions qui me paraissent aller dans un sens tout à fait général. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Merci. Une autre remarque ?

M. RUAS.- Je trouve que ce que dit M. PAYAN est tout à fait intéressant, mais nous avons considéré dans la majorité municipale qu'il fallait rendre cet argent aux Marseillais. Et nous avons considéré qu'il fallait le leur rendre intelligemment, par le biais du remboursement de la dette de la Ville. On rembourse des millions d'euros chaque année pour que les enfants qui vont à l'école aujourd'hui n'aient pas à payer demain des impôts trop élevés parce qu'à la fois les prédécesseurs socialistes et l'actuel Maire de Marseille ont emprunté pour réaliser des équipements. C'est donc quelque chose d'intelligent, de notre point de vue, en attendant, de rembourser les crédits qui ont été contractés bien ou mal pour faire de bons ou de mauvais équipements. C'est intéressant et cela nous semble

intelligent de rendre cet argent aux Marseillais par le biais du remboursement de la dette.

M. PAYAN.- Je pensais à des baisses d'impôts.

M. RUAS.- Le remboursement de la dette en soi, c'est le fait de ne pas lever d'impôts demain. Je partage votre vision de jeune, nous comptons rester là longtemps. Qu'est-ce que nous dirons aux gens aux prochaines élections et à celles d'après...

M. PAYAN.- J'ai des idées.

Mme le Maire.- Je n'en doute pas.

M. RUAS.- C'est certain. Qu'est-ce qu'on leur dira quand ils verront que l'endettement n'a pas baissé dans cette ville ? Nous pourrions dire : « On a levé l'impôt pour une raison précise. Cette raison n'existe plus aujourd'hui. Donc on a rendu cela. »

M. LHARDIT.- Il faut faire attention sur la dette. Renvoyer la responsabilité de la dette comme vous venez de le faire à une majorité qui a dirigé cette ville il y a un quart de siècle, il ne faut quand même pas exagérer. Aujourd'hui, 80 % de la dette de la Ville de Marseille a été contractée lors des trois mandats précédents.

M. RUAS.- C'est mathématique.

Mme LOTA.- Elle existait déjà.

M. LHARDIT.- Que vous fassiez des efforts demain pour rembourser la dette que vous avez contractée, mais s'il vous plaît, ne renvoyez pas au defferrisme la dette de la Ville de Marseille.

M. LAPEYRE.- C'est plus intelligent de rembourser la dette parce que la dette d'aujourd'hui, c'est les impôts de demain.

M. BAUMANN.- Ce sont les enfants qui sont concernés principalement. Vous parlez d'argent, vous ne parlez pas des enfants. Je considère que cette réforme est bénéfique pour les enfants et pour les parents.

Mme le Maire.- Merci.

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/050/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/051/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS
SOCIAUX - 2^{ÈME} RÉPARTITION 2018**

Rapporteur : Mme VENTRE (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers collègues, la Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018-2021 et adoptée par délibération du 11 décembre 2017, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacun des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser le versement du solde des subventions attribuées aux Centres Sociaux au titre de l'Animation Globale et de Coordination et à l'Union des Centres Sociaux et Socio-Culturels des Bouches-du-Rhône pour la fonction préventive d'appui aux Centres Sociaux.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Est autorisé le versement des subventions suivantes :

- 50 133 euros à Ste Elisabeth de la Blancarde et ses Environs (Centre social), 6, square Hopkinson, dans le 4^{ème} arrondissement ;
- 5 600 euros à la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, 192, rue Horace Bertin, dans le 5^{ème} arrondissement.

Mme le Maire.- Merci, Mme VENTRE. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(*Pas d'observation.*)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/051/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/052/03/ECSS

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À
DIVERSES ASSOCIATIONS - 2^{ÈME} RÉPARTITION 2018**

Rapporteur : Mme LAURENZATI (*Lecture.*)

Mme le Maire, chers collègues, chers amis, de nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Sociale et Solidarité, année 2018, pour l'attribution d'une subvention d'équipement de 1 200 euros à l'Association Régionale des Greffés du Cœur, Hôpital de la Timone.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/052/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 18/053/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - FINANCEMENT 2018 DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ DANS LE CADRE DU CEJ ET D'OBJECTIF JEUNES - APPROBATION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS - 3^{ÈME} RÉPARTITION 2018

Rapporteur : Mme AILLAUD *(Lecture.)*

Mme le Maire, chers amis, chers collègues, chaque année, des subventions sont inscrites au budget en faveur d'associations ou d'organismes qui assument des missions de service public en faveur de la jeunesse dans le cadre d'Objectif Jeunes et du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, des associations ayant souhaité cesser des activités ACM, il est nécessaire de formaliser la fin conventionnelle de leur convention au 7 juin 2018.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissement de prendre la délibération suivante :

Article 1 - Est autorisée, conformément aux tableaux joints, l'attribution, en deux versements, de subventions aux

associations engagées dans une action « Démarche Qualité » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectif Jeunes.

Article 2 - Sont approuvés les avenants joints qui formalisent la fin de certaines actions ACM au 7 juin 2018 : IFAC Provence pour les ALSH des équipements Fissiaux, Tivoli-Chave.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme le Maire.- Merci, Mme AILLAUD. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

(Pas d'observation.)

Nous passons donc au vote.

(Le rapport 18/053/03/ECSS est adopté à l'unanimité.)

Mme le Maire.- Avant de lever la séance, je voudrais remercier Philippe MEMOLI, mon 1^{er} Adjoint, qui nous a quittés, puisque ce soir débutent les cinq soirées des Estivales 2018 avec une soirée animée par le DJ Cédric VIAN ce soir à partir de 21h au Palais Longchamp. Demain soir, on recevra Sébastien El Chato. Samedi 23 juin, nous recevrons la folle histoire du cinéma. Dimanche 24 juin, nous recevrons Julien COURBET et lundi 25 juin, nous terminerons avec le conservatoire de musique de jazz. Venez nombreux. C'est gratuit, c'est offert par la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

Mme FERAUD.- En 2019, on fêtera les 150 ans du Palais Longchamp. C'est quelque chose à prendre en compte.

Mme le Maire.- On y travaille. Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 20 heures 22.)